

Dossier sulvi par: Eric LE BORGNE eric.leborgne@bassinsarthe.org

Vos réf.:

Nos réf.: ELB/230301

Objet: Demande d'avis: Avis ACS 61

Pièce(s) jointe(s):

Monsieur le Directeur.

Via votre site internet, vous consultez l'avis du public concernant la révision de l'arrêté cadre sécheresse de l'Orne. C'est dans ce cadre que je souhaiterai vous apporter mon retour au nom de la commission Locale de l'Eau du Sage Sarthe amont.

Direction Départementale des Territoires

Sainț léonard des Bois, le 26 juin 2023

Service Eau et Biodiversité Cité administrative, place Bonet

61007 ALENÇON Cedex

de l'Orne

CS20537

La CLE en lien avec sa structure porteuse de l'époque (Institution interdépartementale du Bassin de la Sarthe) a travaillé avec l'aide d'un bureau d'étude à la définition de seuils de référence de 2013 à 2015 pour assister les services de l'État à disposer d'éléments factuels pour les assister dans la révision de leurs arrêtés cadre sécheresse. Les débits seuils que nous préconisons pour l'unité de gestion Sarthe amont dans votre département sont de 770 l/s pour l'alerte et 680 l/s pour la crise, alors que les deux précédents arrêtés cadre sécheresse (2012 et 2018) disposaient d'un seuil de vigilance de 800 l/s, d'un seuil d'alerte de 650 l/s puis d'un seuil identique pour l'alerte renforcée et la crise de 550 l/s.

Dès 2020, le Préfet de la Sarthe en lien avec ses services a pris en compte les préconisations de notre étude concernant les 4 unités de gestion concernées. A contrario, malgré des échanges avec vos services, l'augmentation des seuils préconisée sur l'unité de gestion Sarthe amont n'a pas été suivie.

La révision de votre arrêté l'année précédente nous a beaucoup surpris et c'est pourquoi l'animateur de la CLE (Eric LE BORGNE) vous a alerté d'une possible erreur dans votre arrêté qui au lieu de durcir les seuils comme le préconise l'étude de 2015 les a assouplis.

Votre nouveau projet d'arrêté cadre sécheresse maintient ces seuils en deçà ce qu'il existait auparavant et de ce fait bien en-dessous les seuils que nous préconisons :

	D Vigilance (en l/s)	DSA (en l/s)	DSAR (en l/s)	DCR (en l/s)
Arrêtés de 2012 et 2018	800	650	550	550
Proposition CLE Sarthe amont		770	1 - 1 - 1 X - 1 -	680
Arrêtés 2022 et projet 2023	700	540	480	420

Le positionnement qu'affiche l'État sur cette unité de gestion m'étonne largement (le seuil de crise que nous préconisons correspond à peu de chose près à votre nouveau seuil de vigilance!), d'autant que nous sommes depuis déjà quelques années devant un contexte climatique plus qu'inquiétant concernant la disponibilité en eau.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE SARTHE AMONT

De plus, vous n'êtes sans doute pas sans savoir que le Syndicat du Bassin de la Sarthe et la CLE du SAGE Sarthe amont réalise une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) depuis décembre 2020 et qui devrait se finaliser au 1er trimestre 2024.

Cette étude HMUC confirme qu'il existe sur le bassin Sarthe amont des unités de gestion avec d'importants déficits, dont l'unité de gestion Sarthe amont dans votre département. Enfin, la disponibilité en eau sur ce territoire revêt pour les membres de la CLE d'une attention toute particulière compte tenu de la forte dépendance de la Communauté Urbaine d'Alençon à la Sarthe pour son alimentation en eau potable.

Ainsi, par ce courrier, je sollicite votre bienveillance pour que soit étudié un relèvement des seuils réglementaire sur l'unité de gestion Sarthe amont dans l'Orne. L'animateur de la CLE, notre bureau d'étude et moi-même nous tenons à votre entière disposition pour travailler avec vous sur ce sujet que je sais sensible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal DELPIERRE

Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bassin de la Sarthe Amont